



Montant des charges de copropriétés

Par **MONTIS**, le **12/10/2009** à **18:15**

Bonjour, Lors de l'achat de mon appartement, en Septembre 2009, l'agence qui me l'a vendu, m'a informé que les charges mensuelles s'élevaient à 75 euros par mois. (Pruev à l'appui) Je viens de recevoir mon appel de charges, et celles ci s'élèvent à 305 euros pour 3 mois soit environ 102 euros par mois.

Le syndic m'a informé que les charges à 75 euros ,c'était il y a 2 ans.

Or, l'agence qui me l'a vendu, avait précédement cet appartement en gestion de location et donc, connaissait réellement le montant des charges.

N'ya t'il pas eu erreur de l'agence immobilièer et maintenant, que puis-je faire? SVP Merci